



FORMATIONS

2022



EXPERTISE, FORMATION, REGUL' ACTION

SOMMAIRE

> Qui sommes-nous ?	4
> Infos pratiques sur l'accès/ restauration/ hébergement	6
> Ce que disent nos clients	8
> Calendrier des formations	10
 FORMATIONS EN PRÉSENTIEL SUR LES RÉGLEMENTATIONS ET OUTILS/ LOGICIELS DÉDIÉS	12
> Comprendre REACH sans être expert	14
> S'approprier les bases d'(éco)toxicologie pour la classification CLP et REACH	15
> Comprendre et maîtriser les règles de classification des produits selon CLP	16
> SCIP : maîtriser la nouvelle base de données de l'ECHA sur les substances SVHC présentes dans les articles	17
> Notification aux centres antipoison (PCN) : maîtriser la nouvelle déclaration harmonisée des mélanges avec l'outil IUCLID 6	18
> Savoir rédiger et expertiser une FDS - 16 rubriques	19
> Comprendre les FDS étendues et décrypter les scénarios d'exposition	20
> SEIRICH : maîtriser l'outil de l'INRS pour évaluer le risque chimique au poste de travail	21
> Rédiger des FDS étendues pour vos mélanges à partir des FDS étendues de vos substances	22
> IUCLID 6 : maîtriser l'outil de l'ECHA pour construire, mettre à jour et améliorer la qualité de vos dossiers réglementaires	23
> CHESAR : maîtriser l'outil de l'ECHA pour évaluer le risque chimique	24
> Comprendre le règlement des produits biocides sans être expert	25
> Maîtriser les outils pour la conformité réglementaire des produits biocides	26
> Panorama des réglementations sectorielles européennes des produits chimiques : renforcez votre expertise !	27



FORMATIONS EN LIGNE

28

- > Comprendre le nouveau réglementaire applicable à l'enregistrement des nano-matériaux dans REACH 29
- > Comprendre les particularités des extraits végétaux et l'évaluation de leur (éco)toxicité 29
- > REACH aux portes de l'Europe: Royaume-Uni (UK REACH), Turquie (KKDIK), Suisse 30
- > Comprendre la nouvelle notification harmonisée aux centres antipoison (PCN) 31
- > Comprendre les nouvelles exigences de l'annexe II de REACH (version 2020) pour les Fiches de Données de Sécurité (FDS) 31
- > Savoir utiliser les diverses fonctionnalités du site de l'ECHA 32
- > Maîtriser les spécificités de l'étiquetage et de l'emballage sous CLP 32
- > Comprendre REACH sans être expert 33
- > Comprendre les obligations des articles et des substances SVHC dans REACH 33
- > BPR: stratégie de mise sur le marché des produits biocides 34
- > Retour d'expérience sur la conformité des conditions strictement contrôlées des intermédiaires dans REACH 34



PARCOURS 1: FORMATION

36

- > Management réglementaire des produits pour la protection des personnes et de l'environnement



PARCOURS 2: DIPLOME UNIVERSITAIRE

40

- > Processus d'inscription 42
- > Modèle bulletin d'inscription 43
- > Financement 44
- > Conditions générales 45

PRÉSENTATION

ATOUT REACH devient **ATOUT CHIMIE** ! Le nom change, mais pas notre objectif : nos accompagnements personnalisés permettent de répondre durablement aux obligations réglementaires et faire de votre conformité réglementaire un ATOUT.

ATOUT CHIMIE est un bureau d'étude et de formation sur la mise en œuvre des réglementations européennes relatives aux produits chimiques (**REACH, CLP, Biocides** et **Cosmétiques**) ainsi que sur diverses problématiques liées à la **Santé et Sécurité au Travail**.

Depuis plus de 10 ans, ATOUT CHIMIE définit des stratégies, réalise les dossiers techniques et forme les professionnels. Notre équipe d'experts réglementaires, chimistes, d'ingénieurs HSE, de docteurs en pharmacie et (éco)toxicologie, vous informe sur les dernières évolutions réglementaires et répondra à toutes vos questions.

ATOUT CHIMIE vous transmet la compétence nécessaire afin de garder un œil critique et de piloter vous-même la stratégie de votre entreprise !

ATOUT CHIMIE appartient à l'entité légale Groupement des Industriels de la Chimie Pour les Études et la Recherche (GICPER). Le GICPER est reconnu organisme de formation (numéro déclaration activité: 11 92 16121 92). Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de formation de votre entreprise et être financées par votre OPCA.



Le GICPER, organisme de formation adossé à France Chimie, a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A

LES INTERVENANTS



Thomas Leopold

- Docteur en Pharmacie
- Responsable d' ATOUT CHIMIE, chef de projet et formateur, toxicologue
- REACH/ CLP/ Biocides/ ERA, et expert «effets cocktails»



Jérémie Delvigne

- Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
- Chef de projet et formateur
- REACH/ FDS/ CLP/ SCIP et SVHC tracking/ PCN



Yanna Leroux

- Docteure en Pharmacie
- Cheffe de projet et formatrice, toxicologue
- REACH/ CLP, experte substances naturelles complexes



● **Salma ACHAWI**

- Docteure toxicologiste
- Cheffe de projet et toxicologue
- REACH, experte en nanomatériaux



Fanny Perrier

- Docteure écotoxicologue
- Cheffe de projet et formatrice, experte écotoxicologue
- REACH/ Biocides/ ERA et experte nanomatériaux

NOTRE POINT FORT:

Les intervenants sont tous chefs de projets expérimentés et peuvent répondre à vos questions pratiques sur la mise en application des réglementations

ACCÈS ET INFOS PRATIQUES

DIAMANT A, 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

> En voiture

A la Défense, emprunter le boulevard circulaire en direction de Paris. Prendre la sortie « Puteaux-centre » et tout droit jusqu'au deuxième feu. Prendre la rue de la République à droite au feu l'immeuble DIAMANT A est à 50 mètres sur la droite (borne parking souterrain).

> Métro station «Esplanade de la Défense»

Sortie 2 Puteaux –Quartier Michelet

Se diriger vers la place Michelet en passant sous un tunnel

Traverser la place Michelet, en longeant sur votre gauche le bâtiment noir du « GAN » (ex ARKEMA) et au bout prendre « la passerelle des Vignes » surplombant le boulevard circulaire.

Emprunter au bout de la passerelle l'escalier à gauche pour descendre dans la rue de la République. En bas de l'escalier, à gauche, descendre la rue jusqu'au feu, traverser et tout droit l'immeuble le DIAMANT A

> En train, RER et Tramway

Tramway station « La Défense » ou « Puteaux »

RER station « La Défense »

Train station « La Défense » ou « Puteaux »

Ensuite environ 10 minutes à pied:

Descendre vers la Seine, dos à la grande Arche,

Tourner à droite entre les tours EDF/Atlantique et Opus et longer un immeuble bas (HSBC) jusqu'au bout et tourner à gauche,

Passer devant la tour « Eve » et prendre le passage qui mène aux ascenseurs

Prendre jusqu'à l'avant dernier niveau, descendre une allée sur la droite, passer sous le pont du boulevard circulaire de la Défense et poursuivre jusqu'au DIAMANT A.



Immeuble Diamant - entrée A

*Attention : les numéros pairs et impairs ne sont pas en face.
Le 14 rue de la République est vis-à-vis du 59 de la même rue !*

ACCUEIL ET RESTAURATION



Les salles de formation sont situées dans l'immeuble. Une hôtesse se charge de l'accueil à l'entrée pour vous indiquer l'endroit précis. Ces salles sont toutes équipées d'une connexion internet et peuvent s'adapter à un nombre varié de participants pouvant aller de 2 à 80 personnes. Elles sont également équipées de téléphones et d'un certain nombre d'ordinateurs dédiés aux participants. Un service de prestations est offert aux clients durant les formations concernant les pauses du matin et de l'après-midi.



Avant que la formation ne commence, il est obligatoire pour les participants de signer une feuille d'émargement le matin et l'après-midi avant la reprise pour permettre de justifier leur présence auprès de leur société. Les formations ont une durée obligatoire de 7 heures minimum. Dans le cas contraire, elles ne sont pas considérées comme des formations et de ce fait l'organisme ne peut pas fournir de convention de formation. Le montant à payer ne peut donc pas être pris en charge par un OPCA.



L'organisme de formation GICPER assure auprès de ses clients la prise en charge des frais de restauration lors des journées qu'il organise. Il y a une possibilité de se restaurer dans plusieurs endroits situés autour du Diamant A. Les réservations sont faites à l'avance pour ne pas faire subir un délai d'attente aux participants. Le temps compté pour le déjeuner est d'environ une heure.

Le Mirabelle

34 rue Arago
92800 PUTEAUX
01 47 75 95 15

L'Imprévu

68 rue de la République
92800 PUTEAUX
01 40 90 90 91

MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

Les hôtels à proximité du Diamant A

> **Renaissance Paris Hôtel La Défense**

60 jardin de Valmy
92918 Paris La Défense cedex
01 41 97 50 50
www.renaissanceladefense.fr
www.mariott.com

> **Hôtel de Paris – La Défense**

116 rue de la République
92800 Puteaux
01 47 76 19 60
Hotelparis2@wanadoo.fr
www.hotelparisladefense.com

> **Hôtel Douglas**

85 boulevard Richard Wallace
92800 Puteaux
01 45 06 55 51
gm@hotel-douglas.com
www.hotel-douglas.com

> **Sofitel Paris la Défense**

33 voie Sculpteurs
92800 Puteaux
01 47 76 44 43
H0912@sofitel.com
www.sofitel-paris-ladefense.com

> **Hôtel le Dauphin**

45 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
01 47 73 71 63
Ledauphin2@wanadoo.fr
www.paris-hotel-dauphin.com

> **Hôtel Vivaldi**

5 rue Roque de Fillol
92800 Puteaux
01 47 76 36 01
vivaldi@hotelvivaldi.com
www.hotelvivaldi.com

> **Adagio La Défense Esplanade**

35 cours Michelet
92800 Puteaux
01 47 73 15 15

CE QUE DISENT NOS CLIENTS

« Nous sommes une micro entreprise, il était nécessaire pour nous de participer à au moins une formation sur REACH et cela bien avant l'échéance de 2018. Cela m'a permis de «démystifier» ce règlement REACH, et nous avons eu la chance d'avoir un formateur pour 4 personnes, très à l'écoute de nos questions de débutants (connaître la différence entre une substance, un mélange et un article était primordiale pour tout le déroulement de la formation et il a su y passer du temps). Grâce à cette formation d'une journée, j'ai appris quels produits de notre entreprise seront soumis à enregistrement et ceux qui n'en auront pas besoin. Je suis maintenant beaucoup plus à l'aise pour parler de REACH à notre personnel, nos clients, nos fournisseurs et nos administrations. Je recommande à toutes les entreprises de faire une formation sur REACH et cela bien avant l'échéance de 2018. »

Astrid Roulaud – Cristallerie Saint Paul à Limoges

« D'un point de vue industriel, cette formation me paraît incontournable pour aborder la thématique de REACH, cerner les différents acteurs, bien comprendre les enjeux, le processus de REACH et les échéanciers. Le soutien d'un cabinet de consultant est quasi-indispensable pour être accompagné dans la démarche, bénéficier des conseils de personnels compétents, et réaliser les saisies. Je la recommande fortement aux entreprises qui importent des produits hors Europe ou qui sont concernées par des procédés de fabrication et/ou de mélange. »

Frédéric Brard – SISP - La Rochelle

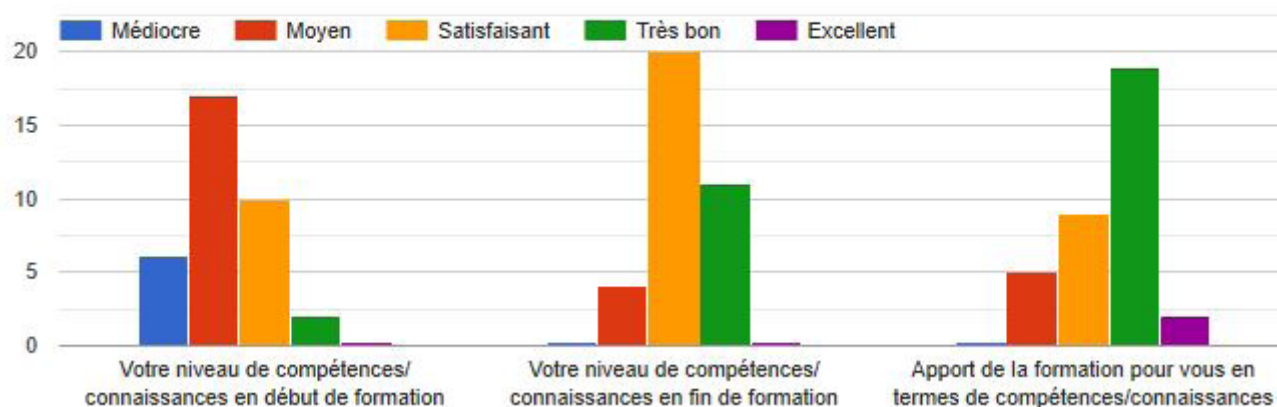
« La formation proposée par l'UIC fut pour moi l'occasion d'appréhender les notions indispensables sur REACH de manières plus concrètes. Monsieur Delvigne nous a donné les bases élémentaires avec beaucoup de simplicité, se mettant au niveau de chacun des participants. Le petit groupe présent a pu poser ses questions et nous avons reçu des réponses adaptées au niveau de chacun... Permettre à de petites structures comme la nôtre d'appréhender le contexte réglementaire, qui est actuellement en pleine évolution, est une véritable aubaine ... J'en suis repartie plus sereine. Je remercie l'UIC Poitou-Charentes-Limousin d'avoir organisé cette journée, je remercie également Monsieur Delvigne d'ATOOUT CHIMIE qui a su animer cette journée avec beaucoup de clarté et de simplicité ...

»

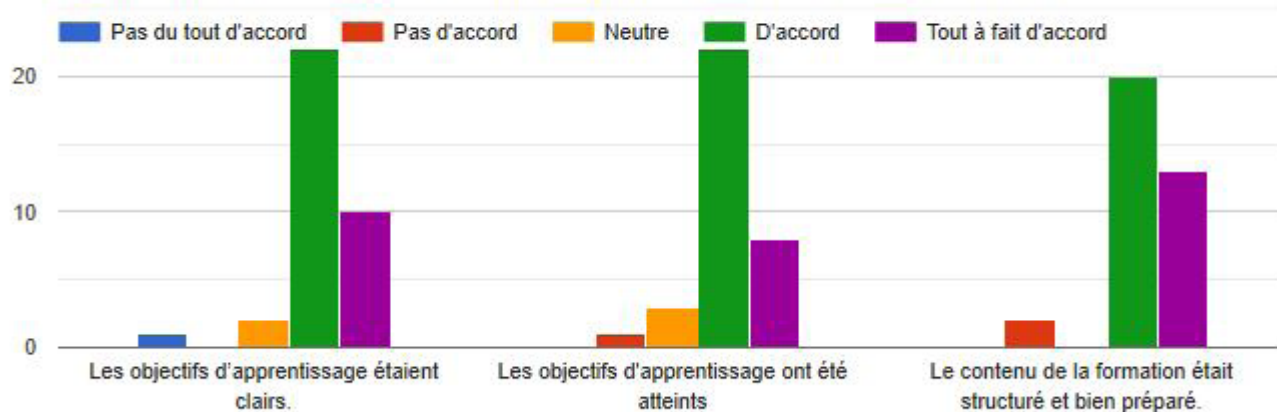
Isabelle Geffroy – Les usines de la Vincendrie – Poitiers

- 128 stagiaires en 2019
- Note globale de 3,76/5 pour toutes nos formations
- 191 stagiaires en 2020
- Note globale de 3,77/5 pour toutes nos formations

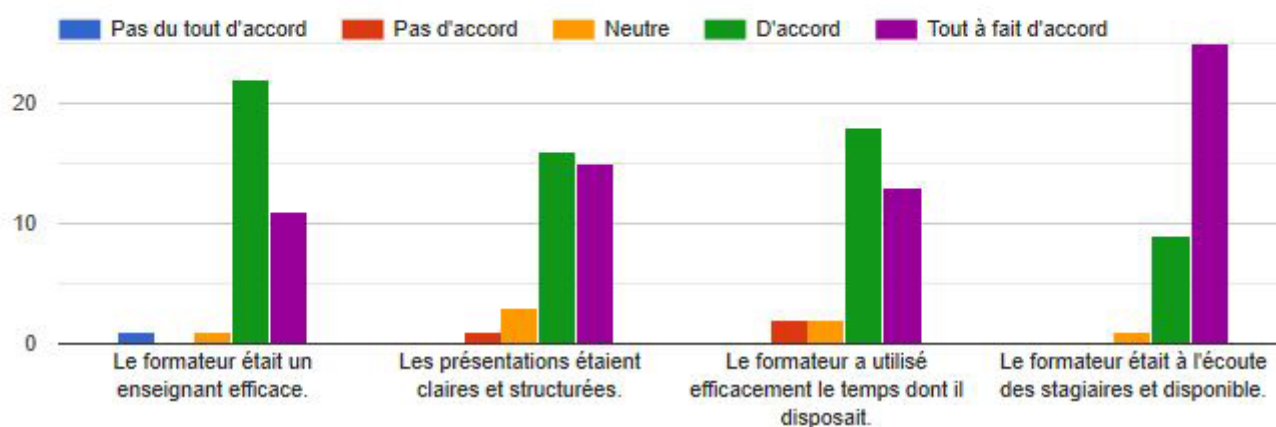
Contribution à l'apprentissage



Contenu de la formation



Compétences et réactivité du formateur



CALENDRIER DES FORMATIONS

DÉBUT MARS

08 REACH

Comprendre
Règlement

09 TOX

Toxicologie
et écotoxicologie - Niv. 1

10 CLP

Classification
Mélange

15 SCIP

Base de données
SCIP

17 CLP

Déclaration
harmonisée
des mélanges
- annexe VIII

M
O
D
U
L
E
1

FIN MARS

22 FDS

Expertiser 16
rubriques

23 FDSe

Décrypter les
scénarios
d'exposition

24 SEIRICH

Intermédiaire
Risque
chimique

29 FDSe

Scénarios
d'exposition
des mélanges

30 REACH

Maîtriser
IUCLID 6

31 CHESAR

Maîtriser
l'outil d'éva-
luation des
risques de
l'ECHA

MANAGEMENT
PRODUITS

Réglementa-
tions secto-
rielles

M
O
D
U
L
E
2

M
O
D
U
L
E
3

SEPTEMBRE

13 REACH
Comprendre
Règlement

14 TOX
Toxicologie et
écotoxicologie - Niv. 1

15 CLP
Classification
Mélange

20 SCIP
Base de don-
nées SCIP

27 FDS
Expertiser 16
rubriques

28 FDSe
Décrypter les
scénarios
d'exposition

29 SEIRICH
Intermédiaire
Risque
chimique

M
O
D
U
L
E
1

M
O
D
U
L
E
2

OCTOBRE

04 CLP
Déclaration
harmonisée
des mélanges
- annexe VIII

12 REACH
Maitriser
IUCLID 6

13 CHESAR
Maitriser
l'outil d'éva-
luation des
risques de
l'ECHA

MANAGEMENT
PRODUITS
Réglementa-
tions secto-
rielles

27 FDSe
Scénarios
d'exposition
des mélanges

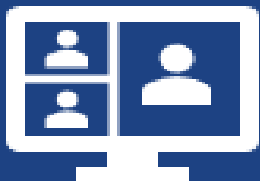
M
O
D
U
L
E
3

NOVEMBRE

08 BIOCIDES
10
Comprendre
Règlement

17 BIOCIDES
Maitriser les
outils

3 Formules:



- Formations en présentiel au sein des locaux d'ATOUT CHIMIE (nos formations sont prévu pour une durée de 6h)



- Formations en ligne (e-learning) sur 360 Learning à suivre sur un mois selon votre rythme en préservant l'interactivité d'une formation présentielle.



- Formations en entreprise

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL SUR LES RÉGLEMENTATIONS ET OUTILS/ LOGICIELS DÉDIÉS

Nos formateurs sont mobiles et toutes les formations proposées au programme sont réalisables au sein de votre entreprise dans un cadre « personnalisé » à vos produits et vos problématiques réglementaires.

Nous développons ainsi des formations complémentaires qui permettent à vos équipes de se concerter et de décider de la stratégie la plus adaptée pour votre entreprise.

Ces formations, ouvertes jusqu'à 20 participants, peuvent également rentrer dans le plan de formation de votre entreprise.
N'hésitez pas à nous contacter : info@atoutchimie.eu

COMPRENDRE REACH SANS ÊTRE EXPERT

Module 1: formation qualifiante

Selon votre position dans la chaîne d'approvisionnement et selon le statut de votre produit, vos obligations réglementaires vis à vis de REACH et CLP vont différer.

Il est essentiel de les identifier pour savoir où aller et quelles actions mettre en place dans vos entreprises pour assurer votre conformité réglementaire et sécuriser votre business. Cette formation est spécialement conçue pour les non-experts et est alimentée par de nombreux cas pratiques et exemples.

OBJECTIF

Permettre aux industriels de mieux appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n°1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires

PUBLIC VISÉ

Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, ...

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un cas pratique, un quizz et une restitution orale sont demandés aux stagiaires lors de la formation.

PROGRAMME

1^{ère} partie : Comprendre le règlement REACH

1. Introduction générale
2. Le rôle des différents acteurs et les statuts des produits
3. Les processus de REACH

L'enregistrement

L'évaluation

L'autorisation

La restriction

4. Les différentes listes réglementaires
5. Les obligations des différents acteurs
6. Les obligations liées aux articles
7. Le site de l'ECHA et le site de l'INERIS
8. Conclusion / QCM

2^{ème} partie : A la carte

- > Le Règlement CLP
- > L'échéance REACH 2018
- > La FDS
- > Les scénarios d'exposition (SE) et la FDS-étendue
- > Impact de REACH sur les différents services de l'entreprise
- > Articles : Application du seuil des 0,1%(m/m)
- > Exercice : Mise en place d'un questionnaire fournisseur
- > Exemples de NC remontées par les autorités

SESSIONS

- > 08 mars 9h-17h
- > 13 septembre 9h-17h
- > e-learning du 1er janvier au 31 décembre



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir comment fonctionne le règlement REACH et comment s'imbrique les différents processus*
- > *Identifier les obligations réglementaires REACH applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer*

S'APPROPRIER LES BASES D'(ÉCO)TOXICOLOGIE POUR LA CLASSIFICATION CLP ET REACH

Module 1: formation qualifiante

Les réglementations chimiques européennes (REACH, règlement cosmétique, CLP, Biocides, Phytosanitaires...) se basent toutes sur des données de danger (toxicologiques et écotoxicologiques) des substances afin d'en évaluer le risque d'utilisation. Des bases sont donc nécessaires afin d'appréhender au mieux ces règlements et leurs applications.

OBJECTIF

Avoir les notions de base en toxicologie et écotoxicologie, passer en revue les différents effets étudiés (endpoints), connaissances nécessaires pour comprendre les diverses réglementations chimiques (notamment REACH et CLP)

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et HSE

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Quizz et restitution orale

PROGRAMME

I. Contexte réglementaire

Les principaux règlements européens substances chimiques

L'interdiction progressive des tests vivo et alternatives vitro et silico

II. Notions de toxicologie et écotoxicologie

III. Endpoints toxicologiques

IV. Endpoints écotoxicologiques

Cas pratique : Travail sur la classification d'une substance au regard des critères du CLP



SESSIONS

- > 09 mars 9h-17h
- > 14 septembre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Yanna LE ROUX

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Avoir des notions en toxicologie et écotoxicologie
- > Connaître et comprendre les effets observés

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LES RÈGLES DE CLASSIFICATION DES PRODUITS SELON CLP

Module 1: formation qualifiante

Comprendre et maîtriser les règles de classement des produits selon les critères du règlement CLP est nécessaire pour tout responsable de mise sur le marché. Cela peut également s'avérer très utile pour les utilisateurs en aval pour la prévention des risques chimiques.

OBJECTIF

Permettre de gérer les règles de classification et d'étiquetage des mélanges selon les critères du règlement (CE) n° 1272/2008, dit règlement CLP, afin d'être en capacité de les mélanges et d'avoir un regard expert sur les formulations

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et HSE

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.
La formation « Toxicologie et écotoxicologie – Niveau 1 : Application à la classification CLP d'une substance » est un plus.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cas pratique et exercices d'application

SESSIONS

- > 10 mars 9h-17h
- > 15 septembre 9h-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX



Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

PROGRAMME

I. Le contexte

1. Les règlements REACH et CLP
2. Les fiches de données de sécurité
3. Les classes de danger du CLP

II. Classement des mélanges

1. Dangers physico-chimiques
2. Le principe du bridging - extrapolation
3. Dangers pour la santé humaine – Les règles de calcul
4. Dangers pour l'environnement– Les règles de calcul

III. Exercices pratiques

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir à partir de la composition d'un mélange et de la classification des substances appliquer les règles de classification décrites par le règlement CLP.*

BONUS

Demandez suite à cette formation l'outil Excel développé par ATOUT CHIMIE pour classer les mélanges !

SCIP : MAÎTRISER LA NOUVELLE BASE DE DONNÉES DE L'ECHA SUR LES SUBSTANCES SVHC PRÉSENTES DANS LES ARTICLES

SCIP (Substances of Concern In articles as such or in complex objects Products) est la nouvelle base de données sur les substances extrêmement préoccupantes ou SVHC contenues dans les articles. Les metteurs sur le marché d'articles contenant plus de 0.1% de SVHC sont directement concernés et doivent soumettre des informations à partir du 5 janvier 2021.

Il est essentiel de mettre en place une stratégie pour identifier les articles concernés et contrôler le seuil de 0.1% de SVHC. Lorsque la soumission d'information est nécessaire, la maîtrise de l'outil IUCLID vous permettra d'être autonome dans vos déclarations et d'assurer votre conformité réglementaire.

OBJECTIF

Permettre aux industriels de respecter l'obligation de transmission d'information pour les articles contenant plus de 0.1% d'une substance de la liste candidate et cela conformément au Règlement REACH (EC) n° 1907/2006.

PUBLIC VISÉ

Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, ...

PRÉREQUIS

Suivre la vidéo introductive sur REACH et le Quizz REACH niveau 1.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Exercice pratique sur ordinateur avec utilisation du logiciel IUCLID.

PROGRAMME

I. Introduction

- > Les statuts des produits et les acteurs
- > Les articles, sous-articles et cas particuliers
- > Les substances SVHC de la liste candidate
- > Vue d'ensemble des obligations applicables aux articles

II. Zoom sur le seuil de 0.1% de SVHC

- > Comment calculer et contrôler le seuil
- > Les différentes stratégies et l'approche probabiliste

III. Communication dans la chaîne d'approvisionnement

- > Les attestations et preuves de communication
- > Les informations permettant l'utilisation en toute sécurité des articles

IV. Cas pratique : soumission d'informations sur la base de données SCIP

- > Pratique du logiciel IUCLID



SESSIONS

- > 15 mars 9h-17h
- > 20 septembre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir comment contrôler et vérifier le seuil de 0.1% des substances SVHC dans ses articles.*
- > *Savoir utiliser le logiciel IUCLID pour soumettre des informations dans la base de données SCIP*

NOTIFICATION AUX CENTRES ANTIPOISON (PCN): DÉCLARATIONS HARMONISÉES DES MÉLANGES AVEC L'OUTIL IUCLID 6

Selon l'article 45 du règlement CLP, les metteurs sur le marché de certains mélanges dangereux doivent fournir des informations aux organismes nationaux désignés. Jusqu'à présent, les déclarations devaient se faire directement auprès des états membres via différentes plateformes (en France via « DECLARATION-SYNAPSE »).

Le règlement n°2017/542 et l'annexe VIII du CLP introduisent un format harmonisé pour la soumission d'informations via un portail unique géré par l'ECHA. Les notifications devront se faire selon un calendrier précis et via le logiciel IUCLID 6.

OBJECTIF

Les obligations liées aux nouvelles déclarations harmonisées du CLP concernant certains mélanges dangereux vous seront expliquées et vous serez apte à utiliser le logiciel IUCLID 6 pour monter vos dossiers.

PUBLIC VISÉ

Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

PRÉREQUIS

Une connaissance de base sur le règlement CLP concernant les classifications et les éléments d'étiquetage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un dossier de notification sera réalisé pendant cette formation

PROGRAMME

I. Introduction et contexte

- > Rappels sur le CLP
- > Les CAP et les organismes désignés
- > Article 45 du CLP
- > Les déclarations nationales

II. Le règlement n°2017/542 et l'annexe VIII du CLP

- > Points clés et champ d'application
- > Échéances et calendrier
- > Format harmonisé PCN (Poison center notification) et contenu de la déclaration (EuPCS, intervalles...)
- > Identificateur de formulation unique (UFI)
- > Les différentes déclarations, le cas de l'importation
- > Mises à jour, outils

III. Cas pratique : réalisation d'une notification au format PCN via le logiciel IUCLID 6

- > La version en ligne (cloud)
- > Le logiciel en local



SESSIONS

- > 17 mars 9h-17h
- > 04 octobre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Connaître les obligations de l'article 45 du CLP selon les produits et les acteurs
- > Réaliser un dossier de notification au format PCN

SAVOIR RÉDIGER ET EXPERTISER UNE FDS

16 RUBRIQUES

Module 2: formation qualifiante

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) constitue un outil essentiel de communication dans la chaîne d'approvisionnement, c'est un document incontournable qui fait partie intégrante du management des produits et des risques. Au-delà d'une obligation réglementaire, une FDS de qualité et pertinente permet d'apporter des informations précieuses et utiles aux acteurs impliqués dans la prévention du risque chimique.

OBJECTIF

Après avoir passé en revue l'ensemble des aspects techniques et réglementaires, vous serez en mesure d'assurer ou de vérifier la conformité d'une FDS et en particulier de juger de la cohérence entre les 16 rubriques

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et HSE

PRÉREQUIS

Des connaissances de bases sur le risque chimique sont nécessaires. Les stagiaires doivent préalablement avoir suivi le questionnaire risque chimique niveau 1 sur notre site internet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un quizz et une restitution orale

PROGRAMME

I. Le contexte

1. Introduction générale : objectifs et enjeux de la FDS
2. Dans quels cas fournir une FDS ?
3. Les réglementations sectorielles
4. Check-list à réception d'une FDS

II. Le contenu de la FDS - Analyse détaillée rubrique par rubrique

1. Exigences des 16 rubriques
2. Comment correctement remplir ces rubriques (où trouver les informations et quoi mettre en fonction des classes et des catégories de danger)

III. Pour aller plus loin

Exemples d'erreurs typiques

Les Fiches de Données de Sécurité Etendues (FDSe)

Présentation de l'outil Excel développé par AtoutREACH



SESSIONS

- > 22 mars 9h-17h
- > 27 septembre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Savoir quel est le contenu réglementaire d'une FDS rubrique par rubrique
- > Connaître les sources et les éléments pour répondre à la réglementation et générer une FDS conforme à l'annexe II de REACH et à son guide d'application

BONUS

ATOUT CHIMIE vous transmettra son tableur spécialement développé pour la rédaction et l'audit de FDS

COMPRENDRE LES FDS ÉTENDUES ET DÉCRYPTER LES SCÉNARIOS D'EXPOSITION

Module 2: formation qualifiante

Recevoir une FDS étendue n'est pas anodin car en tant qu'utilisateur en aval vous avez 6 mois pour vérifier que vos usages sont couverts et encore 6 mois pour respecter les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques...

OBJECTIF

Permettre de répondre à l'obligation réglementaire introduite par les articles 14, 37, 38 et 39 du règlement REACH et imposant aux utilisateurs en aval de vérifier la prise en compte de leurs utilisations et de respecter les prescriptions des scénarios d'expositions en lien avec leurs utilisations à réception des FDS étendues

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et HSE, consultant REACH

PRÉREQUIS

Aucun n'est nécessaire. Des connaissances de base sur la prévention du risque chimiques seront appréciées

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Etude de cas pratique

PROGRAMME

I. Contexte et notions indispensables

Généralités et définitions
Processus d'enregistrement REACH
La Fiche de données de Sécurité
Les scénarios d'exposition (SE)
Quand fournir une FDSe
La particularité des mélanges – Quelles options ont les formulateurs

II. Format et contenu des SE

Modèle type et Use Descriptor System
Les différentes sections

III. Construction des scénarios d'exposition

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA)
La caractérisation du risque
La construction des SE et Chesar

IV. Comment vérifier votre conformité aux scénarios

Les étapes de l'analyse d'un scénario et la procédure à mettre en place
Le scaling / l'efficacité des mesures de gestion des risques
Les délais
Que faire si je ne suis pas couvert par un SE ?

V. Cas concrets : Analyse de scénarios



SESSIONS

- > 23 mars 9h-17h
- > 28 septembre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

BONUS

Repartez avec notre outil Excel pour comparer les conditions décrites dans les scénarios avec vos conditions d'utilisations afin d'apporter la preuve de votre conformité réglementaire

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Mettre en place une procédure intégrant les différentes étapes de l'analyse des FDSe
- > Commencer la démarche d'analyse des scénarios à partir des cas concrets étudiés lors de la formation
- > Savoir dans quels cas vos usages ne sont pas couverts et/ou vos conditions s'écartent de celles décrites dans le scénario et savoir quelles sont les options qui s'offrent à vous (scaling, exemptions, CSR DU, ...)

SEIRICH : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'INRS POUR ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE AU POSTE DE TRAVAIL

Module 2: formation qualifiante

Bien menée, l'évaluation des risques chimiques doit permettre de construire un plan d'actions de prévention pertinent et adapté !

Le logiciel SEIRICH, développé par l'INRS en partenariat avec la CNAM, la DGT et des fédérations professionnelles, dont France Chimie, est mis gratuitement à la disposition des entreprises. Il constitue désormais un outil de référence pour l'évaluation du risque chimique sur les lieux de travail.

OBJECTIF

Permettre de vous familiariser avec l'outil SEIRICH et d'apprendre à l'utiliser en niveau 2 (utilisateur Intermédiaire). Vous verrez quels sont les différents paramètres pris en compte par le logiciel pour l'évaluation du risque chimique et manipulerez sur ordinateur.

PUBLIC VISÉ

Technicien/Responsable HSE, Service de santé au travail, hygiéniste du travail, ...

PRÉREQUIS

Une connaissance de base sur le risque chimique serait appréciée (CLP, FDS) mais n'est pas indispensable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cas pratiques (exercice sur ordinateur)

PROGRAMME

I. Introduction et notions indispensables

1. Les enjeux et la prévention du risque chimique
2. L'évaluation du risque chimique
3. La réglementation française
4. Notions indispensables

II. Présentation SEIRICH et SEIRICH web

1. Contexte
2. Les niveaux
3. Le site web
4. Le logiciel

III. Méthodologie SEIRICH

1. Inventaire
2. Hiérarchisation des potentiels de risques
3. Evaluation des risques résiduels
4. Pondération par les EPI
5. Expertise (niveau 3)
6. Planification – Gestion du plan d'action

IV. Outils et fonctionnalités

1. Editeur de fiche de poste
2. Exploitation des données
3. Editeur d'étiquette
4. Outil de simulation
5. Import/Export

Synthèse et bilan

V. Exercice pratique sur ordinateur

Mise en situation en évaluant le risque chimique sur deux situations de travail.

VI. Pour aller plus loin : outils et documents

Documentation de l'INRS, les outils informations et outils de modélisation



SESSIONS

- > 24 mars 9h-17h
- > 29 septembre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir utiliser le logiciel SEIRICH en niveau 2*
- > *Connaitre les différents paramètres pris en compte dans l'évaluation des risques chimiques par SEIRICH*

RÉDIGER DES FDS ÉTENDUES POUR VOS MÉLANGES À PARTIR DES FDS ÉTENDUES DE VOS SUBSTANCES

Dans le cadre de l'obligation de communication le long de la chaîne d'approvisionnement introduite par le règlement REACH, un formulateur de mélange a différentes possibilités concernant la transmission des « informations pertinentes » provenant de l'évaluation des risques aux destinataires.

OBJECTIF

Permettre de savoir quelles sont vos obligations réglementaires en tant que metteur sur le marché d'un mélange contenant des substances pour lesquelles vous avez reçues des Fiches de Données de Sécurité étendues (FDSe) et quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour être conforme.

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et services techniques, HSE

PRÉREQUIS

Connaissances de base sur REACH, le stagiaire doit préalablement avoir suivi une formation sur REACH ou sur l'analyse des scénarios d'exposition

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Etude de cas pratique

PROGRAMME

I. Introduction et rappels

Rappel sur REACH et sur les différents processus
Zoom sur l'évaluation de la sécurité chimique (CSA)
FDS, modalités et transmission

II. Les scénarios d'exposition

Description, format et obligations
Que faire à réception d'une FDSe?

III. La communication le long de la chaîne d'approvisionnement

Vision globale et sector use maps
Le rôle des formulateurs
L'approche "Bottom-Up" et les SUMIs (Safe use Information for Mixture)
The Lead Component Identification (LCID) Methodology

IV. Cas pratique : mise en situation

Réflexion sur la stratégie/procédure à mettre en place
Travail sur un SUMI



SESSIONS

- > 29 mars 9h-17h
- > 18 octobre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Connaître les obligations liées aux formulateurs de mélange et mettre en place une procédure pour mener à bien ces obligations
- > Sélectionner les informations pertinentes des scénarios d'exposition des substances et les compiler de façon intelligente avec les FDS des mélanges

IUCLID 6 : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'ECHA POUR CONSTRUIRE, METTRE À JOUR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VOS DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

Module 3: formation qualifiante

IUCLID est un logiciel permettant de saisir, enregistrer, tenir à jour et échanger des informations liées aux propriétés intrinsèques et de dangerosité des substances chimiques. C'est une application-clé utilisée par les Autorités et l'industrie dans plusieurs cadres réglementaires dont le processus d'enregistrement du règlement REACH.

OBJECTIF

Permettre aux industriels de prendre en main l'outil informatique IUCLID mis à disposition par l'ECHA dans le cadre de la mise en œuvre du règlement REACH. Suite à cette formation, vous serez dans la capacité de réaliser en autonomie un dossier d'enregistrement dans le cadre d'une soumission conjointe ou de mettre à jour un dossier existant.

PUBLIC VISÉ

Essentiellement service réglementaire REACH et service HSE

PRÉREQUIS

Une connaissance de base du règlement REACH est requise. Il est préférable que les candidats aient préalablement suivi la formation « comprendre REACH sans être expert » ou réalisé le quizz « REACH niveau 1 » disponible sur notre site internet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un quizz et un exercice pratique sur ordinateur

PROGRAMME

I. Le contexte :

1. Rappel du processus d'enregistrement d'une substance
2. Les éléments de la soumission conjointe
3. Présentation des outils nécessaires à la soumission d'un dossier
4. Quand mettre à jour son dossier ?

II. IUCLID 6 :

1. Qu'est-ce que IUCLID 6?
2. Dans quel but l'utiliser
3. Le site internet IUCLID 6
4. Vue d'ensemble de l'interface et mode d'emploi du logiciel
5. Les briques de base (LEOx, inventaire, substances de référence)

III. Préparation d'un dossier

1. Préparation d'un « substance dataset »
2. Présentation des plugins
3. Création d'un dossier

IV. QUIZZ

V. Mise en application

Création de la partie individuelle d'un dossier d'enregistrement dans le cadre d'une soumission conjointe.



SESSIONS

- > 30 mars 9h-17h
- > 12 octobre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Connaître les différentes étapes du processus d'enregistrement des substances dans le cadre de REACH
- > Savoir utiliser le logiciel IUCLID 6

CHESAR : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'ECHA POUR ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE

Module 3: formation qualifiante

A réception d'une Fiche de Données de Sécurité dite « étendue » (FDSe), chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement d'une substance chimique doit réaliser l'analyse des Scénarios d'Exposition pour vérifier si son utilisation est bien couverte. Dans le cas où votre utilisation n'est pas envisagée ou vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites, vous avez en tant qu'utilisateur en aval (DU) l'obligation de vous assurer de la maîtrise des risques pour la santé des travailleurs, consommateurs, et de l'environnement. Pour ce faire, vous avez la possibilité de faire une mise à l'échelle (appelée « scaling ») ou de faire son propre Rapport d'évaluation de la Sécurité Chimique « DU CSR », conformément à l'article 37, paragraphe 4, du règlement REACH (EC) n° 1907/2006.

Afin de faciliter la mise en œuvre des évaluations, renforcer leur robustesse et faciliter la génération de rapport au format attendu par les autorités, l'ECHA a développé le logiciel gratuit CHESAR.

OBJECTIF

Vous présenter le principe de l'évaluation de la sécurité des substances chimiques et de se familiariser avec le logiciel CHESAR afin d'étudier la faisabilité d'un « scaling » ou d'envisager la réalisation d'un rapport de la sécurité chimique (DU CSR)

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire REACH / HSE / Toxicologie / Ecotoxicologie...

PRÉREQUIS

Des connaissances sur REACH sont requises, les stagiaires doivent connaître le système de description des utilisations ou avoir préalablement suivi la formation d'ATOUT REACH sur l'analyse des scénarios d'exposition.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Des cas pratiques et exercices sur ordinateur seront réalisés tout au long de la formation.

PROGRAMME

I. Démarche générale et rappels

- > Introduction et définitions
- > Processus de travail type pour l'évaluation de la sécurité chimique
- > La communication le long des chaînes d'approvisionnement
- > Rappel des obligations concernant les utilisateurs en aval

II. Le scaling / Mise à l'échelle

III. Le DU CSR

Évaluation de la sécurité chimique par les utilisateurs en aval

- > Quand le réaliser
- > Le contenu type

IV. Mise en pratique : logiciel CHESAR Réalisation d'un CSR et d'un scénario

- > Box 1 : Substances
- > Box 2 : Utilisations
- > Box 6 : Bibliothèque
- > Box 3 : Évaluation de l'exposition
 - > Environnement
 - > Travailleur
 - > Consommateur
- > Box 4 & 5 : CSR et Scénarios d'exposition

V. Pour aller plus loin : Affiner les estimations de l'exposition



SESSIONS

- > 31 mars 9h-17h
- > 13 octobre 9h-17h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenants : Jérémy DELVIGNE
et Thomas LEOPOLD

Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir comment fonctionnent les évaluations de la sécurité chimique dans REACH*
- > *Utiliser CHESAR pour faire du scaling ou mener un DU CSR*

COMPRENDRE LE RÈGLEMENT DES PRODUITS BIOCIDES SANS ÊTRE EXPERT

Appréhender la Réglementation biocides pour sécuriser votre portefeuille !

OBJECTIF

Permettre aux industriels de mieux appréhender les obligations liées au Règlement Biocide Européen (EC) n°528/2012, pour anticiper sereinement les échéances réglementaires relatives à l'approbation des substances actives et à l'autorisation des produits biocides, et de budgétiser leurs démarches.

PUBLIC VISÉ

Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, ...

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cas pratiques, quizz et restitutions orales



SESSIONS

- > 08 novembre matin 9h30-12h
- > 10 novembre matin 9h30-12h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Thomas LEOPOLD

Participants : 10 max

PROGRAMME

I. Contexte du Règlement des Produits Biocide Européen (RPB)

1. Champs d'application, définitions et produits frontières
2. Rôle de la Commission Européenne, de l'ECHA et des Etats-Membres
3. REACH & CLP, les liens avec le RPB, l'étiquetage

II. Processus et mise en œuvre du RPB

1. Approbation des substances actives (SA)
2. Autorisation des produits biocides (avant et après l'approbation des SA)
3. La liste des fournisseurs approuvés (Article 95)
4. L'équivalence technique
5. Cas spécifiques : introduction aux notions d'articles traités et de substances actives générées in-situ

Synthèse et bilan, définition d'une stratégie de commercialisation

III. Approfondissement de thématiques « à la carte »

1. Partage des coûts et des données
2. Sources d'information
3. Quelles obligations selon son statut ?
4. Cas pratiques – stratégie d'autorisation de produits biocides
5. Spécificité des autorisations de produits à base de SA générées in-situ
6. Les principales étapes d'un dossier d'autorisation de l'Union
7. L'élaboration d'une famille de produits biocides
8. Les autorisations en période transitoire
9. Introduction aux critères d'identification des perturbateurs endocriniens
10. Les articles traités en pratique

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > *Savoir comment fonctionne le règlement relatif aux produits Biocides et comment s'imbriquent les différents processus*
- > *Identifier les obligations réglementaires applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer et faire de la conformité réglementaire un atout commercial.*

MAÎTRISER LES OUTILS POUR LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES PRODUITS BIOCIDES

S'approprier les outils IUCLID, SPC editor, R4BP, et la rédaction du PAR

OBJECTIF

Permettre aux industriels de prendre en main les outils informatiques (IUCLID 6, SPC editor, R4BP) et bureautiques (modèle de Rapport d'Évaluation des Produits ou PAR) prévus dans l'application du Règlement des Produits Biocides (RPB) n° 528/2012. Les participants seront donc formés à l'utilisation des outils par des démonstrations et des cas pratiques, afin d'être en capacité de compiler les données nécessaires aux dossiers et d'assurer la conformité réglementaire des produits biocides.

PUBLIC VISÉ

Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, ...

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cas pratiques, quizz et restitutions orales



SESSIONS

- > 17 novembre matin 9h30-12h
- > 18 novembre matin 9h30-12h



Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Intervenant : Thomas LEOPOLD

Participants : 10 max

PROGRAMME

PARTIE 1 – Les outils d'application du Règlement des Produits Biocides (RPB)

1. Le portail R4BP pour communiquer avec les autorités
2. Le logiciel SPC editor pour générer le Résumé des Caractéristiques du Produit (SPC), cas pratique
3. Le modèle du Rapport d'Évaluation des Produits (PAR)

PARTIE 2 – IUCLID 6

I. Introduction

1. Qu'est-ce que IUCLID 6 ?
2. Dans quel but utiliser IUCLID 6 ?
3. L'utilisation du site internet IUCLID 6
4. Vue d'ensemble des caractéristiques principales de IUCLID 6

II. Les fondamentaux – « briques de base »

1. L'entité légale
2. Inventaires chimiques
3. Substances de référence

III. Préparation du dossier

1. Préparation d'un « product dataset »
 - > Remplissage d'un « Endpoint study record »
 - > Remplissage des sections 3 à 12
 - > Les 15 étapes de la création pas à pas du dataset pour un produit biocide
2. Création d'un dossier d'autorisation
 - > Les étapes de la création du dossier
 - > Imprimer et exporter un dossier

Exercice pratique : créer un dossier de demande d'AMM

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Connaître les composantes d'un dossier d'autorisation de produits biocides dans la BPR.
- > Savoir utiliser le logiciel IUCLID 6, et les autres logiciels (SPC editor, R4BP) et outils bureautiques (modèle de Rapport d'Évaluation des Produits ou PAR)
- > Être en mesure de gérer la compilation des dossiers de demande d'autorisation, puis de répondre aux autorités durant l'évaluation et une fois l'autorisation obtenue

PANORAMA DES RÈGLEMENTATIONS SECTORIELLES EUROPÉENNES DES PRODUITS CHIMIQUES : RENFORCEZ VOTRE EXPERTISE !

Module 3: formation qualifiante

Les réglementations européennes concernant les produits chimiques sont nombreuses et il est difficile de savoir ce qui s'applique réellement à un produit donné. Il y a les réglementations « transversales » ou « mères » (REACH et CLP) auxquelles viennent s'ajouter de nombreux autres règlements, directives et référentiels (Cosmétiques, Pharmaceutique, Dispositif médical, Biocides, Phytopharmaceutiques, Engrais, Alimentaire, PIC, POP, DEEE, « Conflicts minerals », RoHS, détergents, ...). L'applicabilité va dépendre du type de produit et du secteur d'activité de l'entreprise. Cela se complexifie par le fait que les domaines d'application peuvent s'exclure ou se cumuler dans le cas des produits « frontières ». Des bases sont donc nécessaires afin d'appréhender au mieux ces règlements, leurs domaines d'application et les principales exigences.

OBJECTIF

Avoir une vision globale des réglementations sectorielles et spécifiques aux marchés des produits chimiques.

PUBLIC VISÉ

Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

PRÉREQUIS

Les participants devront avoir suivi la web-formation sur les bases de REACH et CLP. Un lien vers l'enregistrement sera transmis aux participants

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Une étude de cas sera réalisée lors de la formation

PROGRAMME

I. Introduction

Méthodologie et périmètre

Le droit communautaire et le droit Français

II. Les principales réglementations sectorielles

Biocides, Phytosanitaires, Dispositifs médicaux, Fertilisants, Jouets, Alimentaire et contact alimentaire, Cosmétiques, Carburants, Aérosols, Détergents, Médicaments, Peintures et vernis, Explosifs et précurseurs

III. Les réglementations transverses «à la carte »

PIC, RoHS / DEEE / Piles, Conflict minerals, Précurseurs de Stupéfiants, POP, CIAC, R Nano Biens à double usage

IV. Pour aller plus loin

Déchets, Santé au travail: CAD CMD, SEVESO III, IED et nomenclature ICPE

Cas pratique : Travail sur un produit frontière

SESSIONS



- > E-learning uniquement via plateforme du 1er janvier au 31 décembre

Intervenants : Jérémy DELVIGNE
et Thomas LEOPOLD

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Avoir une vision d'ensemble des principales réglementations européenne concernant les produits chimiques
- > Connaître les domaines d'application et principales exigences



LES FORMATIONS EN LIGNE

Disponible pendant un mois après votre inscription, les formations en ligne permettent de se former à distance à moindre coût.

- Suivez la formation à votre rythme
- Reprenez les modules à n'importe quel moment pendant un mois
- Posez vos questions au fil de votre avancement
- Partagez vos réactions et vos impressions
- Faites le point ensemble en fin de session

Un tutoriel sur l'utilisation de la plateforme 360 Learning vous sera communiqué suite à votre inscription.

COMPRENDRE LE NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À L'ENREGISTREMENT DES NANOMATÉRIAUX DANS REACH

OBJECTIFS

Acquérir les bases scientifiques et le vocabulaire pour comprendre la problématique des nanomatériaux et les règlements associés,
Connaître les techniques adaptées pour les « nanoformes » selon REACH,
Savoir compléter un dossier REACH pour les « nanoformes »,
Connaître les particularités des autres règlements (biocides, médical, cosmétique, etc) pour les nanomatériaux

PUBLIC VISÉ

Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Fanny PERRIER
fperrier@atoutchimie.eu
01 46 53 11 55

PROGRAMME

I. Contexte industriel et connaissances scientifiques

Définitions : nanomatériaux, agglomérat, agrégat...
Propriétés de la matière à l'échelle nano
Diversité des nanomatériaux manufacturés
Usages et quantités en quelques chiffres
(Eco)toxicité, quelques exemples issus de la littérature scientifique
Les nanos à l'échelle environnementale

II. Les enregistrements REACH en pratique

Le concept de « nanoformes »
Set de nanoformes
Propriétés physicochimiques additionnelles (potentiel zeta, ...)
Autres adaptations pour les nanoformes
Nanoformes, set de nanoformes et soumission conjointe
Remplir IUCLID pour les nanoformes

III. Autres réglementations « nano » par secteur

Europe	Cosmétiques Biocides INCO Novel Food Additifs alimentaires Plastique en contact avec l'alimentation Dispositifs médicaux Pays disposant d'un registre « nano »
France	Code de l'environnement Déclaration annuelle R-NANO Conclusions

COMPRENDRE LES PARTICULARITÉS DES EXTRAITS VÉGÉTAUX ET L'ÉVALUATION DE LEUR (ÉCO)TOXICITÉ

OBJECTIF

Connaître les particularités des extraits végétaux et les difficultés liées à l'évaluation de leur sécurité. Aborder la méthodologie couramment utilisée

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et technique, HSE

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Yanna LE ROUX
yleroux@atoutchimie.eu
01 46 53 11 55

PROGRAMME

I. Contexte

Contexte réglementaire
Grands principes de l'évaluation du risque
Les extraits végétaux et difficultés liées à l'évaluation de leur sécurité

II. Méthodologie couramment utilisée

Principes et étapes
Sources de données
Cas pratique

REACH AUX PORTES DE L'EUROPE: ROYAUME-UNI (UK REACH), TURQUIE (KKDIK), SUISSE

OBJECTIFS

Appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n° 1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires.

Permettre aux producteurs et fournisseurs d'articles d'identifier leurs obligations réglementaires vis-à-vis du règlement REACH
Avoir une vision globale des différentes réglementations similaires à REACH aux portes de l'Europe

PUBLIC VISÉ

Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

Yanna LE ROUX
ylerox@atoutchimie.eu
01 46 53 11 55

Thomas LEOPOLD
tleopold@atoutchimie.eu
01 46 53 11 20

PROGRAMME

I. REACH aux portes de l'Europe: Turquie (KKDIK)

1. Réglementation chimique en Turquie
2. KKDIK
3. Échéances KKDIK- enregistrement
4. Exemptions
5. Points clés processus d'enregistrement KKDIK
6. Données requises KKDIK
7. Points pratiques
8. Only representative
9. Résumé des obligations KKDIK
10. Règlement SEA

II. REACH aux portes de l'Europe: Suisse

1. Les lois fondatrices
2. Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
3. Les annexes
4. Autres points similaires à UE-REACH
5. Révision de l'ordonnance sur les produits chimiques
6. Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

III. REACH aux portes de l'Europe: UK REACH

1. L'histoire du Brexit
2. Impact sur REACH EU
3. Les lois Britanniques- «UK REACH»
4. L'enregistrement UK REACH: GRANDFATHERING
5. L'enregistrement UK REACH: nouvelles substances
6. Notification du statut d'utilisateur ou distributeur basé au Royaume-Uni dans le cadre de REACH EU
7. Processus d'autorisation
8. UK REACH: soumettre une demande d'autorisation
9. UK REACH: Titulaire basé au Royaume-Uni d'une zuto-risation REACH UE existante
10. UK REACH: liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) et liste des substances SVHC
11. UK REACH: Autres obligations

COMPRENDRE LA NOUVELLE NOTIFICATION HARMONISÉE AUX CENTRES ANTIPOISON

OBJECTIF

Vous donner une vision des obligations liées à l'article 45 du CLP et avec l'application du règlement n°2017/542 concernant la déclaration des informations des mélanges aux organismes nationaux désignés des états membres.

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et services techniques, HSE. Formulateurs et metteurs sur le marché de mélange.

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

PROGRAMME

I. Présentation de CLP

Introduction

Statuts des acteurs et des produits

Les obligations des acteurs

II. Détail du contenu de l'étiquette

Description des différents éléments

Déroptions aux obligations d'étiquetage et d'emballage

III. L'emballage Lien avec le TMD

COMPRENDRE LES NOUVELLES EXIGENCES DE L'ANNEXE II DE REACH (VERSION 2020) POUR LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

OBJECTIF

Identifier et comprendre les nouvelles exigences applicables aux FDS, en application du règlement (UE) n°878/2020 du 18 juin 2020.

PUBLIC VISÉ

Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

PROGRAMME

I. Publication de la nouvelle annexe II de REACH

II. Les changements rubrique par rubrique

III. Conseils concernant les mises à jour, charge de travail

IV. Échéance d'application

SAVOIR UTILISER LES DIVERSES FONCTIONNALITÉS DU SITE DE L'ECHA

OBJECTIF

Maîtriser les diverses fonctionnalités du site de l'ECHA

PUBLIC VISÉ

Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

PROGRAMME

- I. Accéder aux informations sur les substances enregistrées (Infocard, Brief profile, contenu rendu public des dossiers d'enregistrement)**
- II. Zoom sur les dossiers d'enregistrement : détail des registrants, des usages, des propriétés sur les substances, guidance on safe use**
- III. Retrouver les substances enregistrées par une entreprise**
- IV. Identifier le lead registrant**
- V. Savoir par quelles réglementations une substance est concernée : outil «OBL» Substance Regulatory Obligations**
- VI. Fonction recherche avancée**
- VII. Veille personnalisée**
- VIII. Formulaire de contact / helpdesk**
- IX. Les infographies des processus**
- X. ECHA terme**
- XI. Les SA biocides**
- XII. Les Q/R**
- XIII. Les ressources documentaires (guides et guides pratiques, modèles, ...)**

MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉTIQUETAGE ET DE L'EMBALLAGE SOUS CLP

OBJECTIF

Vous donner une vision des différentes obligations et dispositions qu'offre le règlement CLP par rapport à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges qui sont mis sur le marché

PUBLIC VISÉ

Service réglementaire et technique, HSE

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

PROGRAMME

- I. Présentation de CLP**
Introduction
Statuts des acteurs et des produits
Les obligations des acteurs
- II. Détail du contenu de l'étiquette**
Description des différents éléments
Dérogations aux obligations d'étiquetage et d'emballage
- III. L'emballage Lien avec le TMD**

COMPRENDRE REACH SANS ÊTRE EXPERT

OBJECTIFS

L'objectif de cette session est de permettre aux industriels de mieux appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n° 1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires.

Capacités et compétences professionnelles visées

Savoir comment fonctionne le règlement REACH et comment s'imbrique les différents processus

Identifier les obligations réglementaires REACH applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer

PUBLIC VISÉ

Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, ...
)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

Programme détaillé (11 modules) - Durée totale de la formation : environ 7h

PROGRAMME

Module 1 - Introduction et concepts essentiels : 1h

Module 2 - Processus enregistrement 1/2 : 40mins

Module 3 - Processus enregistrement 2/2 : 30mins

Module 4 - Fonctionnement REACH simplifié : 15mins

Module 5 - Processus évaluation : 35 min

Module 6 - Processus autorisation 35 min

Module 7 - Processus restrictions : 20 min

Module 8 - Les obligations liées aux articles - 30 mins

Module 9 - Accès aux informations - 25 minutes

Module 10 - Récapitulatif et Conclusion - 30 minutes

Module 11 - Pour aller plus loin : 1h

Introduction CLP

La FDS et REACH

COMPRENDRE LES OBLIGATIONS DES ARTICLES ET DES SUBSTANCES SVHC DANS REACH

OBJECTIF

Permettre aux producteurs et fournisseurs d'articles d'identifier leurs obligations réglementaires vis-à-vis du règlement REACH

PUBLIC VISÉ

Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE

jdelvigne@atoutchimie.eu

01 46 53 11 19

PROGRAMME

I. Introduction

1. Rappels sur les obligations réglementaires en fonction des différents statuts des produits et des industriels
2. Identification du statut d'un produit et cas limites

II. Communication et notification

Les SVHC

La concentration seuil de 0,1% (m/m)

Le principe : "article un jour - article toujours"

La notification à l'ECHA

Comment et quoi communiquer

Les «attestations» et la limite réglementaire/juridique

L'approche probabiliste et la sélection des SVHC

Exemple d'une stratégie à adopter

III. Les restrictions applicables aux articles

Zoom sur l'annexe XVII et les restrictions applicables aux articles

BPR- STRATEGIE DE MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS BIOCIDES

OBJECTIF

Cette formation pratique a pour but de vous permettre de vous présenter l'essentiel des dispositions réglementaires et aspects pratiques concernant les produits biocides. Vous serez ainsi en mesure de définir une stratégie de mise sur le marché (délais, coûts) de façon autonome.

PUBLIC VISÉ

Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, ...

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Thomas LEOPOLD
tleopold@atoutchimie.eu
01 46 53 11 20

PROGRAMME

Module 1 - Introduction à la stratégie de mise sur le marché des Produits Biocides

Module 2 - Statuts des biocides : substance active, produit, article traité

Module 3 - Approbation des substances actives

Module 4 - Fournisseurs approuvés des substances actives biocides

Module 5 - Equivalence Technique des substances actives biocides

Module 6 - Autorisation des produits biocides

Module 7 - AMM transitoires des produits biocides

Module 8 - AMM pérenne des produits biocides

Module 9 - Articles traités biocides

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CONFORMITÉ DES CONDITIONS STRICTEMENT CONTRÔLÉES DES INTERMÉDIAIRES DANS REACH

OBJECTIF

Présenter des cas concrets de techniques mettant en œuvre des intermédiaires dans des conditions strictement contrôlées.

PUBLIC VISÉ

Direction, Service règlementaire, HSE, service règlementaire, ...

PRÉREQUIS

Des connaissances de base en prévention du risque chimique et sur REACH sont nécessaires

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
01 46 53 11 19

PROGRAMME

I. Introduction

1. Rappels sur la stratégie d'enregistrement
2. Les intermédiaires dans REACH
3. Le guide de l'ECHA
4. Le guide pratique France Chimie-SICOS

II. Exemples et cas concrets

Rex suite à des audits réalisés par ATOUT REACH
Présentation de mesures techniques, organisationnelles et de monitoring assurant le respect des conditions strictement contrôlées

PANORAMA DES RÉGLEMENTATIONS SECTORIELLES EUROPÉENNES DES PRODUITS CHIMIQUES : RENFORCEZ VOTRE EXPERTISE !

Les réglementations européennes concernant les produits chimiques sont nombreuses et il est difficile de savoir ce qui s'applique réellement à un produit donné. Il y a les réglementations « transversales » ou « mères » (REACH et CLP) auxquelles viennent s'ajouter de nombreux autres règlements, directives et référentiels (Cosmétiques, Pharmaceutique, Dispositif médical, Biocides, Phytopharmaceutiques, Engrais, Alimentaire, PIC, POP, DEEE, « Conflicts minerals », RoHS, détergents, ...). L'applicabilité va dépendre du type de produit et du secteur d'activité de l'entreprise. Cela se complexifie par le fait que les domaines d'application peuvent s'exclure ou se cumuler dans le cas des produits « frontières ». Des bases sont donc nécessaires afin d'appréhender au mieux ces règlements, leurs domaines d'application et les principales exigences.

OBJECTIF

Avoir une vision globale des réglementations sectorielles et spécifiques aux marchés des produits chimiques.

PUBLIC VISÉ

Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

PRÉREQUIS

Les participants devront avoir suivi la web-formation sur les bases de REACH et CLP. Un lien vers l'enregistrement sera transmis aux participants

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Une étude de cas sera réalisée lors de la formation

PROGRAMME

I. Introduction

Méthodologie et périmètre

Le droit communautaire et le droit Français

II. Les principales réglementations sectorielles

Biocides, Phytosanitaires, Dispositifs médicaux, Fertilisants, Jouets, Alimentaire et contact alimentaire, Cosmétiques, Carburants, Aérosols, Détergents, Médicaments, Peintures et vernis, Explosifs et précurseurs

III. Les réglementations transverses « à la carte »

PIC, RoHS / DEEE / Piles, Conflict minerals, Précurseurs de Stupéfiants, POP, CIAC, Nano Biens à double usage

IV. Pour aller plus loin

Déchets, Santé au travail: CAD CMD, SEVESO III, IED et nomenclature ICPE

Cas pratique : Travail sur un produit frontière

SESSIONS



- > E-learning uniquement via plateforme du 1er janvier au 31 décembre

Intervenants : Jérémy DELVIGNE
et Thomas LEOPOLD

Capacités et compétences professionnelles visées :

- > Avoir une vision d'ensemble des principales réglementations européenne concernant les produits chimiques
- > Connaître les domaines d'application et principales exigences

PARCOURS 1:

LA FORMATION QUALIFIANTE



ATOUT CHIMIE a sollicité la fédération française de la chimie pour vous proposer la première formation qualifiante sur le management réglementaire des produits.

Cette formation est inscrite au RNCP (Répertoire National des certifications professionnelles) et permet d'acquérir une expertise, de nouvelles compétences et d'accroître votre qualification.

À ce titre, elle peut être financée via votre Compte Personnel de Formation (CPF), ou grâce au plan de formation de votre entreprise.

Cette formation qualifiante d'une durée de 10 jours répartis en 3 modules à une visée professionnelle et débouche sur l'obtention d'une certification reconnue par la branche professionnelle de la chimie.

MANAGEMENT RÉGLEMENTAIRE DES PRODUITS POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Reconversion professionnelle ? Evolution de carrière ? Reconnaissance de votre expertise et votre polyvalence ? La formation qualifiante répond à vos besoins

OBJECTIFS

La formation qualifiante permet de développer et de valider les compétences professionnelles d'un salarié en lien avec les principales réglementations Européennes des substances et produits chimiques, afin de garantir :

- > La conformité réglementaires des produits utilisés/mis sur le marché par l'entreprise
- > Le dépôt et le suivi des dossiers (enregistrement, autorisation, notification, ...) auprès des autorités compétentes (par exemple : ECHA, l'agence européenne des produits chimiques, ANSES,...)
- > La sécurité du personnel concerné
- > La sécurité des consommateurs
- > La sécurité et le respect de l'environnement

Les enjeux de conformité réglementaires sont nombreux et leur maîtrise représente un véritable atout pour les entreprises :

- > Garantir la santé des salariés et des consommateurs
- > Préserver l'environnement.
- > Préserver une image positive de l'entreprise et de la marque,
- > Gagner la confiance des clients, des fournisseurs et des actionnaires,
- > Limiter les risques de peines administratives et financières,
- > Pérenniser et sécuriser les produits sur le marché

PUBLIC VISÉ

Cette certification a été créée pour les salariés d'entreprises qui produisent, importent et utilisent des produits chimiques, ainsi que les responsables marchés (business unit) ayant une activité commerciale ou de distribution en lien avec des services réglementations, normes, (HSE) Hygiène Sécurité et Environnement.

- > Ingénieur / Responsable HSE
- > Toxicologue / Ecotoxicologue
- > Responsable des affaires réglementaires
- > Référent / Technicien HSE
- > Chef de service
- > Chef d'entreprise
- > Consultant
- > ...

PRÉREQUIS

Connaissances de base sur la prévention des risques chimiques et sur l'hygiène industrielle vérifiées à l'aide d'un questionnaire en ligne avant le début de la formation.

Les personnes ne suivant pas l'intégralité des modules de formation ne disposeront pas de l'ensemble des supports et devront valider les évaluations des journées non suivies.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Différents moyens pédagogiques sont utilisés et déployés lors de cette formation : supports pédagogiques, mise en situation, exercices pratiques sur ordinateur, ...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque journée de formation est suivie d'une évaluation (QCM, exercice, ...) des acquis.

Ces évaluations sont corrigées et sont notées par des experts indépendants du corps du formateur.

Une moyenne des évaluations est ensuite réalisée pour chaque module de formation. Le stagiaire devra avoir validé un module avant de pouvoir passer au suivant.

Si jamais un module n'est pas validé, le participant aura la possibilité de faire un rattrapage.

VALIDITÉ

Un recyclage d'une journée doit être réalisé tous les 3 ans. Sans ce recyclage, la durée de validité de la formation est de 5 ans.

COMPÉTENCES VISÉES

- › Identifier et appliquer l'ensemble des obligations réglementaires de son entreprise en fonction des produits chimiques mis en œuvre (**REACH, CLP, BPR, Cosmétique PIC, POP, DEEE, RoHS...**)
- › Identifier toutes les substances composant un produit à partir des **Fiches de Données de Sécurité** (FDS) et vérifier si ces substances sont réglementées à partir des sources documentaires
- › Détecter les non-conformités réglementaires liées à la composition des produits et proposer des mesures correctives
- › Élaborer des Fiches de Données de Sécurité (FDS) conformes au règlement **REACH**
- › Classer une substance et un mélange conformément aux critères du **CLP**
- › Réaliser le **dépôt et le suivi des dossiers d'enregistrement** auprès des autorités administratives compétentes (par exemple : l'Agence Européenne des Produits Chimiques ECHA) en utilisant les outils informatiques dédiés.



Personnalisez votre formation avec 2 web-formations au choix parmi celles proposées dans notre programme

voir les pages suivantes

CE QUE DISENT NOS CLIENTS

« Depuis plusieurs années, je cherchais sans succès ce genre de formation qualifiante, que ce soit par le biais de la formation continue, ou par une éventuelle validation des acquis. La formation proposée par ATOUT REACH est alors arrivée à point nommé. »

Alexandre poincot - CHRYSO

« Je ne trouvais pas de solutions qui me conviennent jusqu'à ce que je trouve cette formation qui venait d'être créée et qui m'a semblé idéale pour combler mes attentes. »

Virginie Gonzalez- SAINT GOBAIN

PARCOURS 2:

LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE



Cette formation s'adresse aux nouveaux acteurs de la chimie afin de leur donner les connaissances nécessaires sur les enjeux réglementaires et scientifiques actuels.

DURÉE ET DATES DE LA FORMATION :

Du 1er février 2021 au 31 mars 2021 / 70h (en ligne)

COÛT DE LA FORMATION :

3000 euros (HT)

Formation éligible au plan de développement des compétences de votre entreprise.

Appréhender les enjeux réglementaires et scientifiques actuels pour se lancer durablement dans la chimie

Quelles sont les différentes réglementations européennes appliquées aux produits chimiques ? Comment déterminer les non-conformités éventuelles ? Comment trouver les solutions adaptées ? Le diplôme universitaire répond à vos besoins

OBJECTIFS

- Identifier et appliquer l'ensemble des obligations réglementaires d'une entreprise en fonction des produits chimiques mis en œuvre.
- Déterminer le statut réglementaire des substances et être en mesure de répondre aux obligations correspondantes.
- Détecter les non-conformités réglementaires liées à la composition des produits et proposer des mesures correctives.
- Comprendre les propriétés des substances et leur classification, interpréter les fiches de Données de Sécurité (FDS) et prévenir les risques santé/environnement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module A : Réglementations 7h en présentiel (Montpellier)

- Introduction et modalités
- Sensibilisation au règlement européen REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) 28h en ligne
- Règlement CLP (relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges), Fiche de Données de Sécurité (FDS)
- Réglementations sectorielles
- Réglementations sites : Seveso, directive relative aux émissions industrielles (IED), Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), déchets et émissions industrielles
- Transport des produits chimiques : Transport de Matières Dangereuses (TMD) ; Règlement sur le consentement préalable informé (PIC) ; Douanes

Module B: Enjeux scientifiques 35h en ligne

- Physchem/Tox
- Ecotox/screening
- Effets cocktails / Extraits végétaux
- Perturbateurs Endocriniens/nanos
- Introduction à l'évaluation des risques au poste de travail (Hygiène Sécurité Environnement) et des produits chimiques (santé/environnement)

INFOS PRATIQUES

- **Public ciblé** : nouveaux acteurs de la chimie : étudiants, créateurs d'entreprise dans le domaine de la chimie, responsable R&D.
- **Contacts pédagogiques**
Dr. Sonia Cantel sonia.cantel@umontpellier.fr
Dr. Christelle Dupouy christelle.dupouy@umontpellier.fr
- **Contact administratif**
sfc-pro@umontpellier.fr
- **Débouchés professionnels visés**
Chargé d'Affaires Réglementaires, Responsables R&D, Formulateurs, Responsable QHSE, Dirigeants d'entreprise dans le domaine de la chimie.

PROCESSUS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS



TELECHARGEMENT

Vous devez télécharger le bulletin d'inscription à partir du site internet d'ATOUT CHIMIE (onglet formation puis en vous rendant sur la page en lien avec la formation. Le lien pour télécharger le bulletin se trouve en bas à droite de votre écran).



INSCRIPTION

Vous devez envoyer votre bulletin d'inscription par mail à l'adresse formation@gicper.fr qui confirmera votre inscription par un retour de mail ou bien par courrier à l'adresse suivante: GICPER, 14 rue de la République- 92800 PUTEAUX



CONVOCATION

Une convocation, le plan d'accès si en présentiel et le programme de la formation vous sont envoyés 2 semaines avant le début de chaque formation par mail à l'adresse renseignée sur le bulletin. Une convention de formation est réalisée en cas de prise en charge par un OPCA. Son retour signé avec le cachet de la société n'est pas indispensable pour valider votre inscription mais il est nécessaire pour la facturation.



FORMATION

A distance: Déroulement des formations à distance via Teams. Ces formations sont effectuées de 9h à 12h en deux demi-journées. Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam.

En présentiel : Déroulement de la formation dans les locaux du GICPER dans des salles spacieuses et confortables avec un accès internet. Ces formations sont effectuées de 9h à 17h. Les collations lors des pauses matin et après-midi sont prises en charges par l'organismes. Il en est de même pour les déjeuners qui sont réservés à l'avance dans un des restaurants à proximité des locaux pour éviter toute attente.



VALIDATION

Un ou plusieurs questionnaires et des exercices de mise en pratique vous seront soumis à la fin de la formation mais aussi quelques mois après pour vous permettre d'obtenir la validation de ce qui a été acquis au cours de la formation à laquelle vous venez de participer et ainsi de pouvoir mesurer son utilité au sein de votre vie professionnelle.

Vous obtiendrez un certificat de réalisation (l'émargement) et une attestation de formation.

MODELE BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin est à remplir directement depuis votre ordinateur

Intitulé de la formation
date de la formation

A retourner à



GICPER – Le Diamant A, 14 rue de la République
92909 PARIS LA DÉFENSE CEDEX



formation@gicper.fr



01 46 53 11 70

Offre de formation

Programme et animateurs

Voir programme détaillé ci-joint. Cette formation est éligible au plan de développement des compétences de votre entreprise.

Tarifs

- ☐ 250 € HT et 300 € TTC formation en ligne (durée 2h)
☐ 500 € HT et 600 € TTC formation en ligne (durée 8h)
☐ 750 € HT et 900 € TTC formation à distance de 6h (frais inclus : connexion à la formation sur notre plateforme de visioconférence, fascicule numérique de formation)

Coordonnées du client

Dénomination sociale		
Forme sociale		
Adresse du siège social		
N° de téléphone		
N° SIRET		
N° TVA		
Adresse de facturation (Si différente du siège social)		
Coordonnées	du participant à la formation	du signataire
NOM		
Prénom		
Fonction		
N° de téléphone		
Courriel		

- ☐ Le participant reconnaît avoir les prérequis nécessaires au suivi de la formation indiqués sur le programme de formation
☐ Le participant est reconnu travailleur handicapé

Mode de paiement Sélectionner un mode de paiement dans ce menu déroulant

Précisions mode de paiement

BNP PARIBAS LA DEFENSE ENTREPRISES

RIB 30004 01328 00011799764 04 **IBAN** FR76 3000 4013 2800 0117 9976 404 **BIC** BNPAFRPPPTX

- ☐ Je souhaite une convention de formation Date et signature
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les conditions générales de formation ci-jointes

Le GICPER, est reconnu organisme de formation (numéro déclaration activité: 11 92 16121 92). Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO.



Certifié QUALIOPi, le GICPER est attesté 4 ans sur la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

Cette certification offre la possibilité de financer nos formations par votre OPCO ou votre CPF (pour le parcours de formation qualifiante) .

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle par la prise en charge des coûts pédagogiques. Il est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en chômage partiel, par une simple convention signée entre l'entreprise et la Direccte.

100% des coûts pédagogiques sans plafond pris en charge par l'Etat pour toute entreprise ou association touchée par les conséquences économiques de la crise du COVID-19 et ayant recours à l'activité partielle, sans critère de taille. Le dispositif FNE-Formation couvre les salariés placés en activité partielle. Pour les salariés qui ne sont pas en chômage partiel, la Direccte (ou l'Opco par délégation) est autorisée à contractualiser avec l'entreprise concernée en prenant en compte la mixité des publics selon les mêmes conditions d'intervention que le nouveau dispositif, c'est-à-dire à hauteur de 100 % des coûts pédagogiques. La rémunération des salariés hors AP est alors à la charge de l'employeur, selon le droit commun (100 % de la rémunération nette).

En cas de reprise de l'activité, la formation reste prise en charge par le FNE-Formation.

Votre entreprise fait sa demande individuellement à sa Direccte régionale. Les OPCO peuvent conventionner avec une Direccte. Auquel cas, l'OPCO devient l'interlocuteur privilégié de l'entreprise.

À partir de 1 500€ (TTC) par salarié, une instruction plus approfondie doit être faite. En cas de convention avec un OPCO, cette instruction est effectuée par ce dernier. Les frais pédagogiques sont pris en charge à 100 % par l'État, ce qui exclut tout co-financement (FSE, Région...).

Article 1- Champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le GICPER exerçant son activité sous l'enseigne commerciale « ATOUT CHIMIE » fournit au Client la prestation décrite dans l'offre de service. L'acceptation de la proposition du GICPER, matérialisée par de la signature du Client, implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales du Client, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur ces conditions générales d'achat.

Article 2- Objet de la prestation

Le contenu de la prestation et les livrables associés sont précisés dans l'offre de service.

Article 3- Planification

Les délais annoncés en amont de la signature de l'offre de service sont susceptibles d'être modifiés. En effet, la signature de l'offre de service permet de mobiliser du GICPER et, en fonction de leur charge de travail, de planifier la réalisation de la prestation (jalons du projet, envois des livrables). Les délais annoncés ne sont défini-tifs et garantis qu'après réception du de l'offre de service dûment complétée, datée et signée.

Article 4- Prix, facturation et modalités de paiement

Les prix indiqués sur l'offre de service sont fermes et forfaitaires, à l'exception des étapes pour lesquelles une vacation d'expert est annoncée. Le Client sera alors prévenu au préalable des étapes nécessaires à la réalisation du projet et du temps passé nécessaire pour les réaliser, puis un décompte sera transmis au Client en amont de la facturation. La facture sera adressée au Client et le paiement devra être effectué en accord avec les conditions de facturation de l'offre de service.

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante-cinq (45) jours fin de mois ou encore soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le dépassement de ce délai ouvre droit à des pénalités de retard. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date est de quarante (40) euros.

Article 5- Annulation et report de la prestation

Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à ATOUT CHIMIE au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la date de réalisation des prestations indiquée sur la proposition. Si l'annulation intervient moins de sept (7) jours ouvrables avant cette date, ATOUT CHIMIE, à titre de dédommagement, facturera au Client une somme forfaitaire égale à cinquante pour cent (50%) du prix figurant sur la proposition acceptée par le Client.

Les livrables feront l'objet d'une validation du Client, notamment avant toute soumission auprès des autorités. Un éventuel amendement devra se limiter à un seul aller/retour, et les livrables seront considérés comme validés sans retour du Client dans les 2 semaines après envoi.

Si à la suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution des obligations serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant ; au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois (3) mois, l'autre partie pourra mettre fin au présent contrat de plein droit et avec effet immédiat.

Article 6- Propriété intellectuelle

L'offre de service est confidentielle, destinée exclusivement à un usage par le Client au sein de son entreprise. Elle ne devra en aucun cas être communiquée à des tierces parties sans autorisation préalable et écrite du GICPER.

Le GICPER cèdera au Client l'intégralité des droits d'exploitation des livrables issus de l'exécution des prestations pour une durée indéterminée et en exclusivité. Le Client sera alors propriétaire de plein droit des livrables et aura donc tout droit d'extraction, d'exploitation ou de modification. Dans le cadre de l'exécution des prestations, Le GICPER et le Client peuvent être amenés à échanger des informations de nature confidentielle. Celles-ci devront être signifiées comme telles par la partie émettrice à la partie récipiendaire, par l'apposition d'un marquage sur un document écrit ou par la confirmation écrite sous trente (30) jours d'informations divulguées par oral.

Tous les droits attachés aux informations confidentielles restent l'entière propriété de la partie émettrice. La partie récipiendaire s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par la partie émettrice, quel qu'en soit le support. L'utilisation d'informations confidentielles par une partie est strictement limitée aux fins de la réalisation des prestations.

Les parties s'engagent à ne communiquer les informations confidentielles ou secrètes qu'aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs qui en ont besoin pour l'exécution des présentes. Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

Un accord de confidentialité pourra être signé en complément des présentes conditions générales sur demande du Client. Dans un tel cas, les dispositions de l'accord prévaleront sur les présentes conditions générales.

Article 7- Responsabilité

Les formations et conseils du GICPER se basent sur l'interprétation des réglementations, des recommandations et guides associés. Ils prennent en compte les évolutions réglementaires publiées et anticipent celles qui peuvent l'être de bonne foi.

Dans le cadre de l'exécution des prestations, la responsabilité contractuelle du GICPER est limitée sur la base des informations communiquées par le Client et des responsabilités qui lui incombent directement. Par exemple, le GICPER ne peut être déclaré responsable du rejet d'un dossier soumis aux autorités suite au non- paiement des redevances ou en cas de retard dans la communication des informations qui lui sont adressées par le Client.

Le GICPER pourront donner un avis critique sur la qualité et la bonne adéquation des données techniques et scientifiques au regard des exigences réglementaires, des recommandations et des guides en vigueur, et sur la base de leur expérience. Toutefois, le GICPER ne générera pas d'information en dehors de celles explicitement mentionnées dans l'offre de service, et ne pourra être tenu responsable du caractère jugé incomplet, inadapté, ou non mis à jour des informations transmises au regard des termes de l'offre de service. Toute demande complémentaire pourra toutefois faire l'objet d'un avenant.

Article 8- Informatique et libertés

En signant l'offre de service, le Client déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies au GICPER. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que dans le but d'assurer la bonne exécution des prestations. Dans le cadre de ce traitement, les informations recueillies pourront être communiquées aux membres du GICPER.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage du GICPER auprès de : GICPER, 14 rue de la République - 92 800 PUTEAUX- info@atoutchimie.eu .

Article 9- Règlement des différends

L'offre de service et les présentes conditions générales sont soumises aux dispositions du droit français. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation de la prestation et des présentes conditions générales, et même en cas d'urgence, relève de la compétence exclusive des tribunaux de NANTERRE, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.